

**BÉNÉFICIAIRE DE LA FORMATION**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse postale : .....  
.....  
CP Ville : .....  
Tél. fixe : .....  
Tél. portable : .....  
E-mail : .....

**FORMATION CONTINUE**

Formation effectuée du ..... au .....  
Intitulé de la formation : .....  
Nom de l'organisme de formation : .....  
Adresse de l'organisme : .....  
.....  
CP Ville : .....  
Lieu de formation : .....  
Tél. fixe : .....  
E-mail : .....  
Autres financements obtenus : .....

**ENGAGEMENT DU STAGIAIRE**

Fait à : ....., le .....  
Signature obligatoire du bénéficiaire de la formation :

**À remplir uniquement si vous effectuez votre stage avec un organisme conventionné.**

**ENGAGEMENT DE L'ORGANISME DE FORMATION**

*En signant cette attestation, et sous réserve qu'il l'ait reçue signée par l'ensemble des parties, l'organisme de formation s'engage à déduire la participation du Département dès l'inscription.*

Nom du stagiaire : .....  
Nom de l'organisme de formation : .....  
Adresse postale : .....  
.....  
CP Ville : .....  
Tél. fixe : .....  
E-mail : .....  
Intitulé exact de la formation : .....  
.....  
Dates de la formation : .....  
Coût total de la formation : .....  
Autres financements obtenus : .....  
.....  
Fait à ....., le .....  
Cachet et signature de l'organisme de formation :

**ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT**

Après la présentation du dossier devant la commission permanente, le Département de la Charente s'engage à verser le montant ci-dessous à l'organisme de formation, par virement bancaire, pour le bénéficiaire suivant :

Nom : .....  
Prénom : .....  
Montant : .....  
Fait à : ....., le .....  
Cachet et signature du Département de la Charente :



Conception graphique et impression : CD 16 • Crédits photos : © Pierre Delaunay - AdobeStock Ne pas jeter sur la voie publique

Chères jeunes Charentaises,  
Chers jeunes Charentais,  
Vous êtes à l'aise dans l'eau et vous souhaitez bénéficier d'une première expérience professionnelle ? Alors tentez votre chance et obtenez votre Brevet National de Sécurité Sauvetage Aquatique (BNSSA) et/ou votre Brevet de Surveillant de Baignade (BSB).



Je suis bien conscient que le contexte économique actuel, marqué par une forte inflation est éprouvant pour chacune et chacun d'entre nous. Pour y faire face, j'ai souhaité que le Département de la Charente puisse vous accompagner en vous proposant une bourse dédiée au financement de ces brevets.

En 2024, nous allons encore plus loin et mettons en place le financement total de la formation au BNSSA en échange d'un engagement de votre part à travailler comme saisonnier pour les bassins charentais.

Le rôle des sauveteurs et des surveillants de baignade est primordial pour permettre à des milliers d'enfants de profiter des vacances et il est loin de se limiter aux seules activités récréatives extrascolaires.

Obtenir un de ces diplômes, c'est avant tout pour vous l'occasion d'accéder à un outil d'émancipation et d'enrichissement collectif et personnel.

Encadrer, valoriser des initiatives, développer des compétences, transmettre et partager des valeurs tout en se projetant dans l'avenir, il y a tant de manière de s'épanouir en devenant sauveteur ou surveillant de baignade !

À la piscine, dans les colonies de vacances, en centre aéré ou encore dans les plans d'eau, nous avons besoin de vous pour assurer la sécurité des baigneurs. Alors n'ayez pas peur de vous mouiller, vous êtes toutes et tous capables de sauter dans le grand bain !

Philippe BOUTY

Président du Conseil départemental de la Charente

## POUR DÉPOSER VOTRE DOSSIER

**Par voie électronique** sur [www.lacharente.fr](http://www.lacharente.fr), rubrique Vos démarches, puis Contactez-nous et choisir la thématique «Sport»

**Par voie postale** à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Charente  
PECS - Service sports et activités de pleine nature  
31 bd Émile Roux - CS 60000 - 16917 ANGOULÊME CEDEX 09



**Tout dossier incomplet ne pourra recevoir le soutien du Département de la Charente**

## CONDITIONS POUR OBTENIR UNE BOURSE DÉPARTEMENTALE

Pour obtenir la **bourse départementale de 200 euros maximum**, vous devez obligatoirement :

- être étudiant **boursier** de l'Éducation nationale, ou demandeur d'emploi avec une **indemnisation ≤ SMIC**, ou salarié ou stagiaire et percevoir une **rémunération ≤ SMIC**.
- **résider en Charente**

### JUSTIFICATIFS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

Ce bulletin de demande de bourse, complété et signé	✓
Une copie de la notification définitive de bourse de l'Éducation nationale si vous êtes étudiant, ou une copie de la notification de la caisse ASSÉDIC si vous êtes en recherche d'emploi, ou une copie du dernier bulletin de salaire pour les stagiaires et salariés (rémunération ≤ SMIC)	✓
Une copie de la facture acquittée de l'organisme de formation faisant apparaître les différents financements obtenus	✓
Un RIB au nom du bénéficiaire de la formation	✓

Pour obtenir la **bourse équivalente à la totalité de la formation**, en échange d'un engagement saisonnier à rejoindre une structure locale, merci de nous fournir :

### JUSTIFICATIFS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

Ce bulletin de demande de bourse, complété et signé accompagné de votre engagement	✓
Une attestation d'inscription à l'une des formations du BNSSA ou du BSB	✓
Une copie de la facture acquittée de l'organisme de formation faisant apparaître les différents financements obtenus	✓
Un RIB au nom du bénéficiaire de la formation	✓
Une promesse d'embauche ou un contrat de travail ET une lettre d'engagement morale à accéder au poste	✓

## CONTACT

Clément FALLAHI, service Sports et activités de pleine nature, est à votre disposition pour répondre à vos questions par téléphone au **05 16 09 72 44**

Le Département de la Charente assure un traitement informatisé des données personnelles recueillies sur ce formulaire, auquel vous consentez, destiné à l'instruction de votre demande par les services habilités.  
Conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de modification, de limitation, d'opposition ou de suppression des données vous concernant en vous adressant au délégué à la protection des données du Département de la Charente. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (cnil.fr), autorité de contrôle française en la matière.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le **Brevet National de Sécurité Sauvetage Aquatique, BNSSA**, est la formation nécessaire à toutes les activités de sauvetage aquatique. Il permet de surveiller des piscines privées, des plages publiques/privées.

**Pour obtenir ce brevet, vous devez :**

- avoir 17 ans le jour de l'examen (possibilité de se former avant 17 ans, mais impossibilité d'exercer avant 18 ans - sauf émancipation),
- vous inscrire auprès d'un organisme de formation habilité,
- être reconnu apte médicalement et avoir un minimum d'aptitude à la pratique de la natation et du sauvetage.

Le **Brevet de Surveillant de Baignade, BSB**, permet de surveiller les baignades des enfants en colonie de vacances ou en centre aéré. Le BSB garantit un premier niveau de sauvetage. La formation au BSB dure environ 35 heures et inclue un examen final.

**Pour obtenir ce brevet, vous devez :**

- avoir 17 ans le jour de l'examen (possibilité de se former avant 17 ans),
- vous inscrire auprès d'un organisme de formation habilité,
- être reconnu apte médicalement et avoir un minimum d'aptitude à la pratique de la natation et du sauvetage.

**Différentes structures peuvent apporter une aide financière pour le passage de ces deux brevets.**

## LES DIFFÉRENTES AIDES FINANCIÈRES

ORGANISMES	BNSSA	BSB
La Fédération des caisses d'allocations familiales Poitou-Charentes Limousin (CAF)** 05 16 19 48 44 (ou 45) bafa79@caf79.caf.fr	✓	
La région Nouvelle-Aquitaine : 05 49 38 49 38 bafa-bafd-bnssa@nouvelle-aquitaine.fr	✓	
Le comité d'entreprise de l'employeur de vos parents si vous êtes étudiant*	✓	✓
Votre employeur*	✓	✓
La mairie de votre domicile* (sur décision du conseil municipal)	✓	✓
Le Conseil départemental de la Charente - 05 16 09 72 44	✓	✓

\* aucune obligation légale.

\*\* formulaire CERFA complété et signé à adresser vous-même à votre CAF.